



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 1^{er} MARS 2018 -

DÉCISION N° 18 - 03 - 013

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 23 février 2018 s'est réuni le 1^{er} mars 2018 à partir de 10 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 1 : L'avenant au lot n° 9 relatif au marché de construction du centre d'incendie et de secours de CUINZIER.

Cet avenant a pour objet la prise en compte de travaux modificatifs non prévus initialement en plus-value et moins-value dans le cadre du marché relatif aux travaux de construction du centre d'incendie et de secours de Cuinzier.

📁 Avenant n°1 au lot 9 : «*Chauffage – VMC – Plomberie - Sanitaire* » :

Les modifications sont les suivantes :

- Moins-values pour un montant total de 786,36 € TTC : suppression d'un convecteur électrique, de deux miroirs, d'un évier inox et du meuble correspondant,



- Plus-values pour un montant total de 1 099,32 € TTC : douche à l'italienne, mitigeur avec raccord, et siphon de sol.

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 312,96 € TTC soit une augmentation de 0,81 % du montant initial du marché qui passe ainsi de 38 457,22 € TTC à 38 770,18 € TTC.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve l'avenant relatif au lot n° 9 relatif au marché de construction du centre d'incendie et de secours de CUINZIER et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Bernard PHILIBERT